



COMITE DEPARTEMENTAL DE PECHE SPORTIVE AU COUP DU NORD

Agrée par le Ministère de la Jeunesse, des Sport et des Loisirs sous le n° 94-S-130
Déléataire des pouvoirs- Agrée par le Ministère de l'Environnement

Règles de fonctionnement de l'OPEN du NORD et de la Régularité

L'OPEN du NORD a vu le jour en Janvier 2013, il a pour but de mettre à l'honneur les fines lignes du département qu'ils soient compétiteurs licenciés ou non, qu'ils soient aguerris ou novices, afin d'établir un classement général des pêcheurs du Nord où chacun pourra mesurer son niveau en pêche de compétition.

Pour mesurer la performance d'un pêcheur dans chaque compétition une comptabilisation de points se fera avec le système RAMEAU.

Le comptage RAMEAU est obtenu par la formule suivante :

Classement individuel X 1000/ Nombre de participants.

Exemple 1 : sur un concours de 30 pêcheurs ayant participé

Le 1^{er} : Classement individuel = $(1) \times 1000 / 30 = \underline{33.33 \text{ points}}$

Le 2^{ème} : Classement individuel = $(2) \times 1000 / 30 = \underline{66.66 \text{ points}}$

Le 30^{ème} : Classement individuel = $(30) \times 1000 / 30 = \underline{1000 \text{ points}}$

Exemple 2 : sur un concours de 90 participants ayant participé

Le 1^{er} : Classement individuel = $(1) \times 1000 / 90 = \underline{11.11 \text{ points}}$

Le 2^{ème} : Classement individuel = $(2) \times 1000 / 90 = \underline{22.22 \text{ points}}$

Le 90^{ème} : Classement individuel = $(90) \times 1000 / 90 = \underline{1000 \text{ points}}$

Le classement individuel sera reporté dans un tableau général où les 6 meilleures manches seront comptabilisées pour obtenir le classement final. Celui qui obtiendra le minimum de points sur 6 manches sera le vainqueur de l'OPEN du Nord.

Dans ce classement vont se côtoyer des licenciés et des non licenciés, pour les 2 premiers non licenciés du classement annuel, ils auront la possibilité d'accéder, l'année suivante, directement à la deuxième division départementale (un dans la zone Sud et un dans la zone Nord). Si l'un des 2 premiers ne compte pas participer à ce championnat, il laissera la possibilité au suivant d'accéder à cette division et ainsi de suite.

Sur l'ensemble de ce tableau réunissant les différentes compétitions de l'OPEN du NORD, 12 concours seront rattachés aussi au challenge de Régularité (ce choix sera fait par le bureau du CD59 avec une répartition équitable afin de couvrir au mieux le département). Seul les sociétés qui désireront être retenues pour ce régularité devront le signaler, sachant que les règles primordiales de celui-ci est de ne pas limiter le nombre de participants.

Le système RAMEAU sera appliqué de la même façon sur la Régularité et 6 concours sur 12 permettront de déterminer le classement de la régularité du NORD. Le premier de ce régularité obtiendra sa place dans l'équipe du NORD pour l'année suivante et représentera le CD59 dans les différentes rencontres Nationales.

On maintient la sélection des pêcheurs qui compose l'équipe du NORD, celle-ci se fait sur un palmarès sur 2 années, combinant l'addition de points sur le classement de régularité, le classement en championnat coup et moulinet à partir de la première division départementale (*les modes de sélection sont décrits sur le site (voir chapitre en page d'accueil)*).

Les jeunes de moins de 18 ans seront mis à l'honneur dans cet OPEN du NORD, un classement particulier leur sera dédié.

Comment participer à l'OPEN du NORD ou à la Régularité ?

Pour les participants :

Il suffit de se rapprocher du calendrier du NORD qui est disponible sur le site, cibler les concours référencés pour l'OPEN du NORD et éventuellement de la Régularité (*tous les concours de la régularité seront de fait des concours de l'OPEN du NORD*). Chacun est libre de s'inscrire aux compétitions de son choix et suivant ces disponibilités, d'apprécier le nombre de compétitions auxquelles il souhaitera participer.

Dès que les résultats sont connus ils seront mis sur le site avec les photos jointes de cette manifestation et les résultats intègrent le classement annuel.

Pour les sociétés :

Les sociétés affiliées à la FFPSC (Fédération Française de Pêche Sportive au Coup) ou les APPMA affiliés à la Fédération National de Pêche qui organisent des compétitions ouvertes à tous, pourront inscrire leur manifestation dans le calendrier annuel, le nombre n'est pas limité par demandeur.

Par ce biais et surtout l'utilisation en constante augmentation de l'outil internet, vous allez faire connaître vos manifestations et vos plans d'eaux au niveau départemental et certainement national ou plus. Vous pourrez ainsi, mettre à l'honneur vos champions locaux.

Pour inscrire vos manifestations dans ce calendrier il vous est demandé d'acquitter un droit de 5 euros à l'inscription et utiliser la fiche d'inscription disponible sur le site le tout à faire parvenir au Président du CD59. (*Pour l'année 2013 avant le 22 février*). Pour les sociétés qui ont acquitté une licence Clubs (*montant connu dans le compte rendu de l'Assemblée Générale de l'année*) pourront inscrire leurs concours sans redevance complémentaire et bénéficient d'une assurance que contracte la Fédération pour couvrir les problèmes liés à l'organisation de leurs manifestations. Tous les clubs FFPSC et CORPO peuvent télécharger sur le site officiel de la FFPSC l'attestation d'assurance.

Les organisateurs transmettront les résultats de la compétition avec l'orthographe la plus précise des participants, mettre en évidence les jeunes (moins de 18 ans), une ou plusieurs photos des vainqueurs, noter les poids pris par les participants le tout transmis par mail vers le site du CD ([cdpeche59](http://cdpeche59.com)), dès leur réception les éléments seront mis en ligne sur le site.